



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2014-042

Objet :

**Intégration du lotissement « le Clos des Vignes » dans
le domaine public.**

Délibération affichée le : **05 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze et le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – BIESSE Frédérique – FALZON Serge – LONGIN Thierry – BONNET Jean Louis - DEBEAUCE Christine – POURTIER Jean Luc – CABOCHE Chrystel - DURAND Véronique – PANTALEONE Alexandra – ADELAERE Sylvain – MATEO Amélie — DEJEAN Anne Marie — CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

Pouvoirs : NADAL Olivier à Joëlle SOREL - VAILHE Bruno à Martine LABEUR - GOMEZ René à Sylvie CONTRERAS - EDMOND-MARIETTE Gérard à Olivier LECOMTE

Convocation du 24 avril 2014

Mme MATEO Amélie est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint délégué à l'urbanisme, rappelle aux membres de l'assemblée que les voies des lotissements sont assimilables à la voirie communale.

Il propose de classer dans la voirie communale les voies suivantes du lotissement « le Clos des Vignes », propriété de l'Association Syndicale du lot « le Clos des Vignes » - 40 avenue du Mas Salat – 34150 Gignac :

○ Parcelle AY59	88 m ²	Avenue des Pins
○ Parcelle AY71	241 m ²	Chemin du Mas Salat
○ Parcelle AY66	279 m ²	Avenue des Pins
○ Parcelle AY62	76 m ²	Avenue des Pins

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de la desserte ou de la circulation assurées par les voies et qu'au terme de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement et le déclassement des voiries communales sont prononcés par le Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (Unanimité)**

➤ **DECIDE** le classement dans la voirie communale, des voies suivantes du lotissement « le Clos des Vignes »

○ Parcelle AY59	88 m ²	Avenue des Pins
○ Parcelle AY71	241 m ²	Chemin du Mas Salat
○ Parcelle AY66	279 m ²	Avenue des Pins
○ Parcelle AY62	76 m ²	Avenue des Pins

Ce qui a permis d'identifier 684 m² de voies communales supplémentaires.

➤ **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte de transfert de propriété et procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO



Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20140502-DEL2014042-DE
Date de télétransmission : 02/05/2014
Date de réception préfecture : 02/05/2014